REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL n°2026/138

FERMETURE DES ACCÈS
et STATIONNEMENT INTERDIT
Au Château des Izards
« Cinéma en plein air »

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu l'organisation de la manifestation « Cinéma en plein air » par le Service Culture, sur le site du Château des Izards, le 16 juillet 2026,

Considérant l'activation de la nouvelle posture Vigipirate "hiver-printemps 2026" du 05 janvier 2026 et le maintien de l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat » jusqu'à nouvel ordre,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le 16 juillet 2026 de 20h à minuit, l'accès principal du château des Izards par le giratoire situé sur l'avenue du général de Gaulle sera fermé.

ARTICLE 2 : Le 16 juillet 2026 de 20h à minuit, le stationnement et l'accès au parking par l'impasse Tananarive seront également interdits.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux et les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Perimouv'

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 07 mai 2026

LE MAIRE,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Jean-Marc MATHIAS